

## Le Suivi du Nouvel Exploitant

### Un accompagnement spécifique et adapté aux jeunes installés

*Un conseiller d'entreprise à vos côtés, pendant 4 ans pour mettre en œuvre votre projet et favoriser la réussite de votre installation*



#### Faciliter vos démarches

- Clarification des démarches à accomplir (Installation, aides...).
- Calendrier de vos propres démarches.
- Mise en relation avec les interlocuteurs appropriés.

#### Veiller sur les équilibres économiques de votre exploitation

- Trésorerie : prévoir, gérer, ajuster.
- Rentabilité, viabilité : évaluer les coûts de production, analyser les résultats, comparer aux références, aux prévisions, adapter les décisions.
- Investissements : analyser les besoins, fixer les priorités, prévoir les financements.

#### Sécuriser votre installation

- Engagements jeune agriculteur : suivre et anticiper
- Aléas (climat, marché, accident...) : modalités pour anticiper et réagir

#### Renforcer votre stratégie commerciale

- Approche de l'action commerciale, démarche marketing.
- Politique tarifaire.
- Evaluation de la rentabilité de divers modes de commercialisation.

#### Optimiser votre organisation

- Méthodes et outils pour gérer l'administratif.
- Organisation du travail et des équipements, estimation des besoins en main d'œuvre.
- Organisation et relations internes au sein de l'entreprise.

#### Préparer vos projets à plus long terme

- Vérifier la cohérence de votre projet stratégique et humain.
- Estimer les conséquences économiques et sur l'organisation, des changements envisagés.
- Choisir en connaissance de cause.
- Etablir un plan d'action.

#### Développer vos réseaux

- Vous faire connaître le réseau de services mis à votre disposition par les différentes organisations agricoles.
- Vous inviter à participer à des rencontres ou formations adaptées, en lien avec vos besoins.

## Le Suivi du Nouvel exploitant, c'est :

- ◆ Un programme établi avec vous, selon **vos besoins**, sur les **thématiques** jugées **prioritaires**
- ◆ Une à 2 visites par an, **à domicile**, aux périodes adaptées à vos besoins et à vos disponibilités, chaque visite faisant l'objet d'un compte rendu écrit.
- ◆ Un **contact** maintenu entre les visites: informations flash, e-mailing, ....
- ◆ Un **conseiller dédié** mais aussi toute une **structure** à votre écoute,
  - ⇒ un conseiller d'entreprise, votre interlocuteur privilégié, qui porte un **regard extérieur** sur votre exploitation et **pilote** le Suivi,
  - ⇒ toutes les compétences de la Chambre d'agriculture pour des informations sur des **domaines variés** (*technique, eau, environnement, épandage, PAC, agro-écologie, vente directe, accueil à la ferme, communication...*)
- ◆ Une **rencontre annuelle** organisée sur un sujet d'actualité (*alternatives aux glyphosates, eau et irrigation, ....*) pour échanger entre experts et jeunes agriculteurs

*Cette action est mise en œuvre par la chambre d'agriculture de Vaucluse*

- + dans le cadre de la politique nationale d'installation agricole et du programme **AITA** (Accompagnement à l'Installation et à la Transmission en Agriculture) de la région Sud-PACA avec le concours financier de l'**Etat** (sous condition)



- + dans le prolongement du parcours à l'installation, **PPP** (Plan de Professionnalisation Personnalisée) et **PE** (Plan d'entreprise)



- + dans le cadre d'un contrat sur 4 ans, qui précise les engagements de chacun, dont votre participation financière (tarif sur demande)

**Contact :** Nadine Gallian

Pôle Entreprise de la chambre d'agriculture

Tél. : 04.90.23.65.44

email : nadine.gallian@vaucluse.chambagri.fr

